

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DUCT 143 Signature de deux conventions pour l'attribution de subventions aux associations "Espace bénévolat" et "France bénévolat Paris".

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer deux conventions pour l'attribution de subventions aux associations "Espace bénévolat" et "France bénévolat Paris" dans le cadre de la politique parisienne de soutien au bénévolat et à l'engagement solidaire et lui propose l'attribution des subventions correspondantes ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec les associations "France bénévolat Paris" et "Espace bénévolat" les conventions correspondantes annexées au projet de délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2012 à l'association "France bénévolat Paris" (X04814 / 16472 / 2012-04374), dont le siège social est situé 127 rue Falguière (15e).

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2012 à l'association "Espace bénévolat" (D00277 / 7381 / 2012-05960), dont le siège social est situé 130, rue des Poissonniers (18e).

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14012 "Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'engagement solidaire", du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.